



## Groupe de travail Castelnau-de-Mesmes Réunion du 30 mars 2021 en visioconférence

### Présents :

- Gabriel BALLOUX (responsable commission Environnement et section GEREVeP – CRES).
- Gérard BOUSQUET (président, responsable commission Spéléologie – CRES).
- Bruno CAHUZAC (président, responsable section Géologie – Société Linnéenne de Bordeaux).
- Quentin DILASSER (responsable antenne Gironde – CEN Nouvelle-Aquitaine).
- Pauline LEY (responsable flore-gestion écologique, conservatrice du site – CRES).
- Brigitte VIGNOT (responsable section Mycologie – Société Linnéenne de Bordeaux).
- Dominique ZIMMER (propriétaire).
- Pierre ZIMMER (propriétaire).

### Excusé :

- Michel AUDOUIN (vice-président, responsable commission Patrimoine-Culture – CRES).

**Durée :** 1 h 50.

### 1- Présentations

Les présentations individuelles sont effectuées.

Quentin Dilasser présente le CEN Nouvelle-Aquitaine, son organisation, ses missions, ses modes d'action.

Le CRES et la Société Linnéenne sont présentés par leurs présidents respectifs.

La qualité de Pauline Ley de conservatrice du site en tant que bénévole du CRES est confirmée, avec la possibilité de devenir également conservatrice bénévole CEN.

### 2- Obligation réelle environnementale

Quentin Dilasser rappelle ce qu'est une obligation réelle environnementale (ORE). Il s'agit d'une mesure contractuelle attachée à une propriété, qui permet d'en assurer la protection sur le plan écologique en définissant de manière concertée des actions à réaliser ou à ne pas réaliser. Le contrat lie les propriétaires et la structure gestionnaire (en l'occurrence le CEN) ; il s'agit d'un acte notarié. Sa durée serait de 99 ans.

Les frais de notaire peuvent être de l'ordre de 500 €.

Gaby Balloux suggère que les parcelles suivantes rentrent dans l'ORE : B260, B261, B262, B263, B264, B268 et B708.

La mise en place de l'ORE pourra nécessiter la réactualisation du plan de gestion (en se basant sur ce qui a été fait) et sa validation par le conseil scientifique du CEN. Les actions à mettre en place dans le cadre de l'ORE seraient plus ciblées que celles du plan

de gestion actuel. Elles ne pourront pas débuter en 2021, mais cela n'empêche pas le CRES de lancer des actions qu'il coordonne.

Gaby Balloux rappelle les axes d'action qui lui semblent être à suivre dans un premier temps : inventaires complémentaires, signalétique, lutte contre les espèces invasives.

### **3- Taxons à cibler**

Du fait de la présence de cavités, il est envisagé de cibler les chiroptères par des actions visant à améliorer leur connaissance sur le site. Cela pourra s'articuler avec le PRA Chiroptères piloté par le CEN. La grotte est connue comme étant un site d'hibernation des chiroptères, la question de l'impact de la spéléologie est évoquée, mais les visites de la cavité pourront être organisées en limitant la fréquentation, et en étant vigilants quant aux périodes d'hibernation.

Bruno Cahuzac rappelle que la gestion écologique passe par la connaissance préalable de la biodiversité, et suggère de choisir quelques taxons prioritaires (notamment en matière d'entomofaune) qu'il serait intéressant de mieux connaître.

Il s'avère qu'Alain Royaud (Société Linnéenne) avait déjà réalisé sous l'égide du PNR, avant 2017, des inventaires entomologiques dont les résultats n'ont pas été communiqués. Il est proposé de l'inclure dans le groupe de travail.

Laurence Sénéchal-Chevallier pourrait par ailleurs réaliser des inventaires de l'arachnofaune.

Quelques animaux cavernicoles ont été observés par les spéléos les années passées.

### **4- Questions diverses**

D'autres structures sont évoquées, comme l'association « Les Jardins du Château Perdu » pour l'aspect « valorisation du site », et le PNR des Landes de Gascogne auquel appartient la commune. Quentin Dilasser va contacter le PNR pour l'informer.

Une visite du site par Quentin Dilasser, Bruno Cahuzac et Pauline Ley sera organisée le 20 ou le 27 mai. Lou Bitsch-Agosta et Laurence Sénéchal-Chevallier pourraient peut-être se joindre à eux.

### **5- Actions à organiser par le CEN en 2021**

Une des premières actions pourrait être le balisage des stations d'espèces végétales patrimoniales et la pose de panneaux (y compris sur les arbres remarquables). La station de *Carex pseudobrizoides* pourra être balisée avec piquets et ficelles. La question du matériau pour les panneaux se pose (ardoise, bois verni, ...?). Les propriétaires et la conservatrice choisiront la solution la plus adaptée.

Les espèces invasives végétales seront à arracher, à savoir la mousse-cactus et le laurier-cerise dans la chênaie acidiphile (parcelle B264), ainsi que des semis de pin maritime sous les chênes tauzins. Gaby Balloux indique que l'écorçage annulaire des robiniers serait probablement inefficace car il s'agit de drageons ; Pierre Zimmer précise que les robiniers ne prolifèrent cependant pas dans la chênaie acidiphile, contrairement à la partie est du parc.

Une journée de travaux pourra être organisée au printemps. Pauline Ley s'en chargera ; les stagiaires du CRES pourront participer.